

Date et envoi de la convocation : 03 juillet 2025

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, PONTUS Jacques, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, ROUDEIX Hélène, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, BERTILLOT Gisèle et JOSSERAND Sébastien.

Excusés : MONIER Joël (donne pouvoir à MUZY Josiane),
COEURET Christelle,
BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce cinquième Conseil Municipal de cette année 2025. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, ROUDEIX Hélène, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 12 mai 2025, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant effectuée, le PV du lundi 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Placement de trésorerie (rapporteur : Hervé CLERC)

Le premier Adjoint explique que lors de la séance du 13 janvier 2025, il avait été décidé l'ouverture d'un compte à terme productif d'intérêts pour placement de trésorerie issue de la cession du bâtiment de l'ancienne école élémentaire pour un montant de 285 000,00 €, en application de l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ce placement, prévu pour une durée de 6 mois, arrive à échéance, le 17 juillet prochain. Il propose donc de renouveler cette opération pour une nouvelle durée de 4 mois, le taux nominal connu à ce jour est de 1.90 %, le taux actuariel de 1,94 %.

Hervé CLERC précise que si toutefois la Commune avait besoin de trésorerie, ne serait-ce pour pouvoir payer les travaux de la salle des fêtes, la durée de ce placement pourrait être réduite. Il ajoute que néanmoins l'engagement sur un certain terme permet d'obtenir un taux de placement plus intéressant.

Leslie VOLATIER demande combien le placement initial a rapporté. Hervé CLERC lui répond qu'en faisant le calcul, un placement de 285 000,00 € au taux nominal de 2.53 % pour 06 mois a dû rapporter à la Commune, des intérêts de l'ordre de 3 600 €.

Le Conseil Municipal passe au vote et décide, à l'unanimité :

- de placer les fonds provenant de la vente du bâtiment de l'ancienne école élémentaire pour un montant de 285 000,00 €, par l'ouverture d'un compte à terme d'une durée de 4 mois, au taux nominal de 1.90 % et taux actuariel de 1.94 %,
- d'autoriser M. le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Abstention :	1 (Leslie VOLATIER)
Pour :	16
Contre :	0

////////////////////

4. Fixation du tarif pour l'accueil périscolaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire commence par la présentation d'un point sur la gestion financière de l'accueil périscolaire, depuis la prise de compétence le 1^{er} janvier 2024.

Force est de constater que la Commune accueille de plus en plus d'enfants. Des statistiques en termes d'effectifs ont été demandées auprès de la Communauté de Communes, toujours en charge des inscriptions et de la facturation, mais celle-ci n'a pu transmettre les données pour la tenue de la réunion.

Le bilan de l'année 2024 s'établit ainsi :

Dépenses			Total (€)
FRAIS PERSONNELS			42 145,96 €
AUTRES CHARGES	MAINTENANCE	EUREKAMICRO	288,00 €
FRAIS BANCAIRES	FRAIS PAYFIP	BANQUE DE FRANCE	41,49 €
FOURNITURES DIVERSES	FOURNITURES	PHARMACIE PETIT-MICHEL	45,32 €
ACHAT DIVERS	TELEPHONE	ORANGE	265,08 €
Total général			42 785,85 €

Recettes		Total (€)
FACTURATION	FACTURATION PERISCO	33 211,65 €
Total général		33 211,65 €

L'année 2024 enregistre donc un déficit de 9 574,20 €. Toutefois, ce résultat doit être modéré car dans les charges de personnel, sont incluses également des heures de ménage effectuées par le même personnel pour l'entretien du groupe scolaire.

Hervé CLERC fait remarquer que considérant l'augmentation de fréquentation, l'augmentation des recettes se fait en conséquence.

Guy DUPUIT précise que cela ne suffit toutefois pas à combler le déficit car une augmentation du nombre d'enfants engendre une augmentation du taux de l'encadrement par les adultes. Il est donc proposé de revoir le tarif de l'accueil périscolaire. Une hausse de l'ordre de 10 % est envisagée par le Bureau Municipal, ce qui établit les tarifs comme suit (arrondis au cinquième centime pour faciliter la facturation) :

Quotient familial	Tarifs actuels (à la 1/2 h)	Proposition (à la 1/2 h)
inférieur ou égal à 765,00 €	1,30 €	1,45 €
compris entre 766 et 1 000 €	1,35 €	1,50 €
compris entre 1001 et 1300 €	1,40 €	1,55 €
supérieur à 1301 €	1,45 €	1,60 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus. Ces tarifs s'appliqueront à compter la rentrée scolaire 2025 et seront portés à la connaissance des usagers via le portail « famille » de la Communauté de Communes.

Abstentions :	3 (Leslie VOLATIER, Thierry DESMARIS et Cécile GUILLERMIN)
Pour :	14
Contre :	0

////////////////////

5. Rétrocession de la parcelle A 1843 à la Commune de Mézériat (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'en 2023, la parcelle appartenant à M. Guillaume BARAQUE a été divisée en 3 lots.

N°	Contenance	Adresse	Propriétaire actuel
A 1841	7 a 27 ca	1133 route de Vaudrenand	M. Guillaume BARAQUE
A 1842	5 a 87 ca	1135 route de Vaudrenand	Consorts BOUVRY-FOURMANN
A 1843	1 a 76 ca		M. Guillaume BARAQUE

Les consorts BOUVRY FOURMANN ont décidé de céder leur parcelle A 1842 aux consorts GACON GERBET.

Dans le cadre de cette vente, afin de régulariser la situation et d'éviter de constater l'existence d'une servitude de passage, il est proposé de procéder à la rétrocession de la parcelle A 1843 à la commune de Mézériat. Cette rétrocession pourrait se faire à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'acquérir la parcelle A 1843 sise Route de Vaudrenand, d'une superficie de 1 a 76 ca, auprès de M. Guillaume BARAQUE, actuel propriétaire,
- d'approuver le prix de cette acquisition à l'euro symbolique, les frais d'acte, taxes, droit et honoraires éventuels restant entièrement à la charge du vendeur,
- d'affecter cette parcelle à un usage de voirie et de classer cette voirie dans le domaine public communal,
- d'autoriser M. le Maire, à signer l'acte notarié de translation de propriété ainsi que tous les documents consécutifs à ce dossier.

Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

6. OPAH-RU – Attribution d'une subvention (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que par délibération n° 2022-025A en date du 19 septembre 2022, la commune de Mézériat a conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCV et les communes concernées par « Petites Villes de demain », dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier aux particuliers qui rénovent leur logement.

A ce jour, l'unique dossier validé par le dernier Comité Technique est le suivant :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût des travaux (€ HT)	Montant maximum de subvention accordée (€)
Mme Océanne MILLOT 19 Chemin des Bayards 01660 MÉZÉRIAT	Amélioration thermique de l'habitation	72 069,03	2 250,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour le dossier cité ci-dessus et en fixe le montant maximum à 2 250,00 € (montant qui pourra être minoré en fonction du coût réel des travaux).

Philippe CHAMBOUVET fait remarquer que grâce aux aides cumulées ANAH, Communauté de communes et Commune, c'est une opération très intéressante pour l'habitante, puisque son reste à charge représente seulement 25 % du coût total de sa dépense.

Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

7. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
13/05/2025	marché	DOMBAGRI	Réparation du tracteur Massey Ferguson (changement des 4 injecteurs)	2 764,76
13/05/2025	marché	CHATARD	Achat de vestes et de surpantalons pour les sapeurs-pompiers volontaires	2 822,40
13/05/2025	marché	GARRY	Achat d'une tailleuse de haies	550,00
14/05/2025	marché	PAMIES PRO	Achat de blouses pour les agents du groupe scolaire	352,40
19/05/2025	marché	PAMIES PRO	Achat de tenues pour les agents du service technique	428,75
23/05/2025	marché	BALTHAZARD	Changement des projecteurs du terrain de tennis	5 169,60
26/05/2025	marché	SERPOLLET	Installation d'une borne IRVE	32 556,70
11/06/2025	marché	MICHAUD	Rajout de la maintenance de la pompe à chaleur air/air à la maison médicale	180,10
12/06/2025	demande de subvention	DÉPARTEMENT DE L'AIN	Demande de subvention pour la pose de 3 ralentisseurs route de l'Effondras	
13/06/2025	marché	DAJJAT VIAL ELEC	Remplacement du spot de l'éclairage de la vierge à la chapelle de Montfalcon	360,32
16/06/2025	marché	DUMONT SECURITÉ	Achat de casques pour les sapeurs-pompiers volontaires	2 834,46
26/06/2025	marché	CARREAU NETTOYAGE	Nettoyage de la vitrerie du groupe scolaire	1 617,15
26/06/2025	marché	CARREAU NETTOYAGE	Nettoyage de la vitrerie de la mairie et de la maison des associations	413,75
02/07/2025	marché	SEPRA	Achat de sacs à déjections canines	190,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

8. Règlement intérieur du cimetière

M. le Maire annonce que suite à l'aménagement du terrain en vue de l'agrandissement du cimetière, il a été procédé à une refonte du règlement intérieur.

Les conseillers municipaux en ont pris préalablement connaissance avec l'envoi de la convocation. Aucune question ou observation n'étant faite et considérant la fin des travaux (à ce jour, il ne reste plus que la porte à installer), la nouvelle partie du cimetière est donc ouverte et le règlement intérieur sera applicable, après accomplissement de formalités de publication.

////////////////////

9. Commissions communales et services communaux

Chaque Adjoint fait un point sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, annonce que le prochain bulletin est terminé et qu'il a été envoyé à l'imprimeur. La graphiste étant en indisponibilité, l'imprimeur nous annonce un petit retard dans la livraison, la distribution est espérée pour la dernière semaine de juillet.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit par un compte rendu des dernières réunions en matière d'affaires scolaires.

Tout d'abord, Sou des écoles et Commune étant convenues de faire un point régulièrement, une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'association. Une prochaine réunion est prévue en septembre.

Une réunion s'est également tenue ce jour avec les agents intervenant au groupe scolaire. Plusieurs propositions d'aménagement ont été discutées pour améliorer les conditions d'accueil des enfants pendant le temps périscolaire, ainsi que le bien-être des agents. Nathalie GEOFFRAY a réalisé un important travail de conciliation pour prendre en compte les besoins et les souhaits de chacun. À noter que le changement de couches des enfants de petite section incombant au personnel communal prend beaucoup de temps et mobilise un certain nombre d'agents.

Mardi 24 juin, conseil d'école. Mme Paula AUGUSTO, directrice du groupe scolaire, a fait part de son départ, elle sera remplacée par Mme Andrey GUYARD, arrivant de Dommartin.

Une classe supplémentaire sera ouverte à compter de la rentrée scolaire 2025 et accueillera les élèves de grande section et de CP. La salle, qui faisait office d'accueil périscolaire, sera donc maintenant dédiée à cette nouvelle classe. Le matériel informatique, le tableau numérique ont été installés, tout est donc prêt pour la rentrée prochaine.

Aucune liste de classe ne sera divulguée avant le jour J, des changements étant toujours possibles. Les enseignantes en poste devraient être les mêmes, hormis l'arrivée de Mme PUZELAT en supplément pour l'ouverture de classe. Les effectifs ne sont pas encore sûrs car de nouvelles inscriptions peuvent s'effectuer pendant la période estivale. On s'oriente toutefois vers un nombre à peu près égal à l'an dernier, soit autour de 210-220 élèves.

S'agissant du Conseil Municipal des Enfants (CME), le banc de l'amitié a été mis en place. Pour ceux qui ont assisté à la petite cérémonie d'inauguration de vendredi soir, constat est fait d'une pleine réussite de cette opération. La deuxième Adjointe félicite tous les enfants qui se sont impliqués dans cette réalisation, ainsi que toutes les personnes qui sont venues encadrer et travailler sur ce projet. La prochaine réunion du CME est prévue à la rentrée. La nouvelle directrice d'école s'est d'ores et déjà engagée à s'impliquer et poursuivre l'aide apportée pour l'organisation des élections.

■ Commission Animation-Culture

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

Les prochaines manifestations sont :

- ✓ la cérémonie du 14 Juillet. Un vin d'honneur est prévu, la plupart des préparatifs se feront la veille,
- ✓ la Vogue, le week-end du 26-27 juillet, avec au programme un apéritif offert par le Conseil Municipal, le vendredi 25 devant la mairie. La Banda viendra assurer l'animation et des tickets de manège seront remis aux enfants.
- ✓ la réception d'accueil des nouveaux habitants, le samedi 11 octobre.

Les travaux de refonte des tarifs de la salle des fêtes se poursuivent. Ces nouveaux tarifs seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, prochainement.

La prochaine réunion de la Commission est fixée au lundi 21 juillet 2025 à 20h00.

■ Bibliothèque municipale

La parole est ensuite donnée à Gisèle BERTILLOT pour un compte rendu des activités de la bibliothèque municipale. Celle-ci annonce tout d'abord, que l'opération « Premières Pages » est terminée. Cette initiative a permis d'offrir un livre, par le Département, aux futurs élèves de petite section. La Conseillère Municipale se félicite de cette opération et de l'engouement des enfants pour la lecture, ces enfants, qui, pour la plupart, fréquentent déjà la bibliothèque.

Deux projets à venir, l'aménagement d'un coin lecture pour les petits et le récolement (l'inventaire) des ouvrages, qui permettra à terme de lancer le catalogue numérique et la réservation des livres en ligne.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTUS, cinquième Adjoint revient tout d'abord, sur le test du point d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers mise en place par le SMIDOM Veyle Saône pour le centre du village.

Un bilan a été réalisé, suite à ces quelques mois d'expérimentation. Sur 35 réponses recueillies, 19 personnes ont déclaré être satisfaites du système, tandis que 16 ont exprimé des réserves, principalement en raison de la nécessité de déplacement, de la hauteur des conteneurs, du stockage des poubelles ou des tarifs jugés élevés.

La question de la pérennisation de ce dispositif a donc été soulevée. Il a été décidé de continuer le système, tout en cherchant à améliorer le fonctionnement pour les usagers, notamment par une réhausse devant les conteneurs.

■ Commission Commerce et Artisanat

Jacques PONTUS poursuit par l'activité commerciale et artisanale sur la commune et fait part, de l'inauguration, le vendredi 13 juin, de la boutique « les petits bonheurs ». Une quinzaine de personnes ont participé à cette manifestation, sous la houlette de Coralie CARRETTE. L'ouverture de la boutique a été bien accueillie et des efforts sont en cours pour améliorer le confort thermique de l'espace.

Enfin, s'agissant du Repaire Café, association ayant pour objectif le recyclage de matériels, une nouvelle session a eu lieu à Biziat, le 29 juin dernier. Une autre session est prévue en septembre à Mézériat. Le cinquième Adjoint se félicite de cette initiative, qui est maintenant bien rodée, et connaît à chaque séance, un vif succès.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET fait un point sur l'activité de la commission. Il déclare que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de réunion, qu'il n'y a pas d'action. Le projet phare est bien entendu la recherche d'un médecin pour Mézériat mais les actions sont également quotidiennes et nécessitent de la réactivité (problème d'insalubrité dans des lotissements, prolifération des chats, etc.).

Le Conseiller municipal délégué se réjouit donc de bénéficier de la confiance des membres de la Commission, ce qui lui permet d'intervenir sur le terrain, sans provoquer de réunion, qui aurait pour conséquence de laisser les situations perdurer voire se détériorer.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, commence par féliciter l'équipe en charge des finances, pour la notation maximum obtenue pour la seconde fois en matière de qualité comptable.

Il fait ensuite le point sur l'état des finances telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Il fait apparaître, à ce jour, un excédent de fonctionnement de 34 287,00 €. La trésorerie est de l'ordre de 758 000,00 €.

	Résultat 2024 (€)	Part affecté à l'investissement (€)	Dépenses 2025 (€)	Recettes 2025 (€)	Résultat de clôture (€)
Investissement	441 340,72		413 325,35	598 340,34	626 355,71
Fonctionnement	655 707,62	269 333,28	716 681,57	750 968,57	420 661,34
Total	1 097 048,34	269 333,28	1 130 006,92	1 349 308,91	1 047 017,05

Au final, il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétudes sur la gestion financière communale. Le premier Adjoint fait remarquer que les finances sont gérées, depuis ce mandat, par un professionnel des Finances publiques, et non « en bon père de famille ».

////////////////////

10. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

M. le Maire annonce que la dernière séance de conseil communautaire a eu lieu le lundi 02 juin dernier. Le procès-verbal de séance sera prochainement consultable sur <https://cc-laveyle.fr/la-veyle/les-conseils-communautaires/les-compte-rendus>.

Il en profite pour faire le point sur les projets communautaires.

Tout d'abord, la transformation du terrain de football stabilisé de Vonnas en terrain synthétique. La consultation pour les travaux a été lancée et la réception est prévue pour novembre. Cet équipement offrira ainsi de nouvelles opportunités sportives pour le territoire.

Il revient ensuite sur l'inauguration, le samedi 05 juillet, du bassin de baignade au camping du Renom, qui permet désormais aux campeurs de bénéficier d'une piscine privée, très importante aujourd'hui pour la clientèle. C'est l'entreprise MOREL (Cormoranche-sur-Saône) qui était à la manœuvre du chantier, avec en sous-traitance les entreprises DAJJAT VIAL (Vonnas) pour la partie électricité et CRCM LOISIRS (Saint-Didier-sur-Chalaronne) pour la piscine.

Nathalie ROBIN attire l'attention des élus, sur l'entreprise MOREL, qui, outre la maçonnerie, s'est spécialisée dans le pisé. Une réflexion est lancée quant au choix de ce matériau à intégrer peut-être dans les futures constructions de la Commune.

Parallèlement à ce bassin, il a été procédé à la visite de nouveaux mobil-homes, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR), mobil-homes qui ont été récemment installés, permettant ainsi d'augmenter l'offre proposée aux touristes. D'autres mobil-homes seront livrés d'ici la fin de l'année.

Enfin, l'inauguration s'est terminée par celle de l'avenue des sports de Vonnas entièrement rénovée avec une route sécurisée de pistes cyclables et d'espaces pour les piétons réalisée conjointement par la commune de Vonnas et la CCV en ce qui concerne la piste cyclable, qui représente ainsi symboliquement le premier tronçon de la future « voie Veyle ».

Guy DUPUIT termine en faisant part de la tenue du forum de l'entrepreneuriat organisé par la CCV, à Mézériat, le mardi 24 juin dernier. Une quinzaine d'entreprises étaient présentes, qui ont pu profiter de rendez-vous individuels et autres ateliers à thèmes. Journée très intéressante avec la visite en début de matinée de 3 commerces autour de la place de Mézériat.

////////////////////

11. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué en charge des affaires sociales et Vice-Président du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 02 juillet 2025.

Il tient tout d'abord, à remercier le secrétariat de mairie, en les personnes d'Émilie JOACHY et Virginie CHEVASSON, qui ont assuré l'accueil téléphonique de la résidence pendant le congé maladie de l'animatrice.

Le projet d'établissement a été établi en interne et permis ainsi d'économiser près de 7 000,00 €, si nous étions passés par un bureau d'étude pour réaliser ce document.

S'agissant du logiciel TITAN, logiciel permettant la création et la gestion du dossier du résident, une subvention de 9 300,00 € a été reçue, comme convenu. Ce logiciel sera installé prochainement avec une formation à l'attention des futurs utilisateurs.

La remise des colis pour les personnes de 70 ans et plus s'est bien passée. Des remerciements sont adressés à Nathalie ROBIN et Josiane MUZY pour avoir fait de ce moment, un moment de pure convivialité pour les personnes qui venaient récupérer leur colis.

■ Assemblée générale du Badminton de la Communauté des Bords de Veyle (BCBV)

Christelle COLIN a assisté le samedi 14 juin à l'assemblée générale annuelle. Le bilan moral est très positif avec 26 % d'effectif en plus, qui s'explique en partie par un effet poste Jeux Olympiques (JO).

Le club a organisé au cours de la saison, plusieurs compétitions et plusieurs manifestations (notamment la vente de tartiflette). Le traditionnel loto n'a malheureusement pas pu avoir lieu, la salle des fêtes étant en travaux. Les manifestations seront reconduites l'année prochaine.

Le résultat financier est de l'ordre de 1 667,26 €. La reprise des entraînements se fera à compter du 1^{er} septembre pour les adultes et du 10 septembre pour les enfants avec une augmentation de l'adhésion de 10 €. Un changement de trésorier a été acté.

M. le Maire prend la parole pour relater, à son tour, le déroulement des assemblées générales de la Société de chasse et du Football Club des Bords de Veyle (FCBV).

■ Assemblée générale de la Société de chasse

Une bonne saison, malgré un résultat financier négatif de 278 €.

La vente de civier et autres terrines a bien fonctionné.

Au niveau effectifs, l'association se porte bien avec 43 chasseurs et une seule femme.

■ Assemblée générale du Football Club des Bords de Veyle (FCBV)

Bonne saison également pour le club avec un résultat positif de 586 €.

Un grand nombre de manifestations ont été organisées tout au long de l'année.

L'effectif est important, 170 licenciés et les résultats sportifs ont été satisfaisants.

Des remerciements sont adressés à la Commune pour la mise à disposition du stade et des installations ainsi qu'à la CCV, pour l'aménagement du futur terrain synthétique à Vonnas.

■ Société de Tennis de Table de Mézériat (STTM)

Josiane MUZY fait part de la réception organisée en l'honneur Florian BOURRASAUD, médaillé de bronze en doubles messieurs aux Championnats du Monde. Une cérémonie particulièrement émouvante. Mézériat ne peut que se réjouir et être fière qu'un licencié, issu initialement du STTM, soit arrivé à un tel niveau.

M. le Maire adresse ses félicitations à cette belle association et en profite également pour féliciter l'Éveil Twirling de Mézériat, pour la qualité de son gala annuel, qui s'est tenu ce samedi à l'escale de Saint-Jean-sur-Veyle.

■ Réunion à Bourg-en-Bresse

Hervé CLERC a participé à une réunion portant sur la transition écologique, il en a profité pour discuter avec le Directeur de la Banque des Territoires, au sujet des emprunts bonifiés. La réunion s'est avérée très intéressante.

■ Assemblée générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Renon

Nathalie ROBIN a assisté à l'assemblée générale des jeunes sapeurs-pompiers du Renon à Biziat et en dresse le compte rendu.

Elle annonce tout d'abord, les effectifs et les objectifs de cette association, qui vise à former les jeunes sapeurs en vue de leur recrutement par la suite, dans les centres de secours et autres SLIS.

Le bilan moral est positif avec notamment la participation aux cérémonies de Vonnas, à la Sainte-Barbe et aux journées de nettoyage de Vonnas et Biziat, l'organisation de la Saint-Patrick et une vente de couscous.

Sur les JSP 4, cinq vont passer leur brevet en septembre. Les élus de Mézériat ont d'ailleurs pu faire la connaissance d'une future recrue du SLIS communal.

Dix animateurs encadrent ces jeunes. Le partenariat avec le Collège de Vonnas a été arrêté.

Au niveau financier, un résultat de 1 732 € a été enregistré. Les manifestations sont reconduites l'année prochaine.

Nathalie ROBIN considère que cette association est méconnue, une communication efficiente serait nécessaire au niveau des communes du territoire, ne serait-ce pour obtenir davantage du soutien. À ce titre, elle suggère que l'association soit contactée l'année prochaine lors de l'étude des demandes de subvention.

Sapeurs-Pompiers toujours, la parole est donnée à Thierry DESMARIS, Chef de corps, pour un point sur l'activité du SLIS de Mézériat. Une manœuvre sera organisée prochainement au sein du groupe scolaire. Les membres du centre de secours de Vonnas ont demandé à visiter la résidence des Orchidées, afin de mieux appréhender et s'approprier le lieu en cas d'intervention.

Le contrôle technique du camion a eu lieu, bonne nouvelle, il est passé, les pneus ne sont donc pas à changer cette année. Le Chef de corps termine en félicitant le Sapeur Julien CONVERS pour la réussite de son permis poids-lourd, qui, pour rappel, est financé à 75 % par la Commune et 25 % par l'Amicale.

////////////////////

12. Informations et questions diverses

→ M. le Maire annonce tout d'abord, que l'aménagement du lotissement « Les Glycines » devrait démarrer prochainement, les 17 logements prévus devraient sortir de terre pour la fin de l'année prochaine.

Il revient ensuite sur la procédure enclenchée vis-à-vis des propriétaires du terrain situé en face de l'aire de stationnement des camping-cars, suite à l'édification de bâtiments sans autorisation d'urbanisme préalable et l'état du terrain. Le tribunal saisi a convoqué les parties le 03 juin dernier, l'avocat des personnes impliquées ayant demandé un renvoi de l'affaire, celle-ci a été renvoyée au 18 juin 2026. À suivre.

Autre dossier, l'avancement des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Lesdits travaux se poursuivent. Une question se pose sur le positionnement d'une poudre maîtresse, le titulaire du lot charpente étant en désaccord sur ce point avec les préconisations du bureau d'études structures. Au final, une réunion est prévue cette semaine pour en discuter et statuer.

Guy DUPUIT en profite pour clarifier la situation financière de l'opération. En effet, dans le prochain bulletin municipal, Leslie VOLATIER fait part, dans son article, de son inquiétude vis-à-vis du montant des travaux qui, selon ses écrits, aurait doublé.

M. le Maire conteste ces propos qui sont soit volontairement mensongers, soit mal interprétés, le coût des travaux n'ayant aucunement doublé. Preuve en est qu'entre le montant estimatif des travaux lors de l'APS (Avant-Projet Sommaire) et la validation de l'APD (Avant-Projet Définitif), le chiffre est resté quasiment identique.

Hervé CLERC tient à apporter des précisions également sur l'aspect budgétaire. Au budget primitif 2024, la consultation n'ayant pas été lancée, l'opération 413 « salle des fêtes » a servi de variable d'ajustement pour l'équilibre du budget. En 2025, les marchés ayant été attribués, le coût des travaux connu, le montant porté sur l'opération 413 représente le coût réel des travaux. Les deux montants ne peuvent pas être comparés, il ne faut donc pas avoir d'inquiétude, quant aux finances de la commune.

Après ce point d'éclaircissement, M. le Maire signale que les feux tricolores route de Chaveyriat doivent être mis en service demain matin par ENEDIS, qui aura mis beaucoup de temps à valider l'installation électrique.

Il fait ensuite un point sur les soucis de chauffage au groupe scolaire. En effet, depuis la construction du groupe scolaire, les chaudières connaissent régulièrement des dysfonctionnements. Un expert a été saisi et a réuni toutes les parties autour de la table. Après étude, il semblerait que l'équipement n'ait pas été installé dans les règles de l'art, ce qui a pour conséquence un encrassement précoce des réseaux.

Il a donc été procédé dans un premier temps, au changement du corps de chauffe de la première chaudière avec un rinçage des circuits, mais cela n'a malheureusement pas été suffisant.

Il convient donc à présent de procéder à un désembouage et un changement du deuxième corps de chauffe pour un coût de 15 000,00 €. Cette opération ne sera pas réalisée par l'installateur lui-même mais par l'entreprise MICHAUD qui assure l'entretien pour la commune. Le coût de cette intervention sera bien entendu pris en charge in fine par la société, qui était initialement en charge des travaux de chauffage.

Guy DUPUIT termine en signalant que suite à la plainte d'administrés qui jugent la vitesse excessive, le radar pédagogique route de l'Effondras sera installé prochainement route de Fay. Cela permettra ainsi d'étudier la vitesse de circulation sur cette voie et prendre les mesures qui s'imposent, si la vitesse des automobilistes s'avère excessive. M. le Maire précise qu'il reçoit régulièrement, des courriers d'habitants qui demandent d'installer des ralentisseurs et à la fois d'autres qui demandent de les enlever ou qui remercient la Municipalité d'en avoir installés.

→ Alain MARIN annonce que le Tour de l'Ain passera le 06 août par Mézériat entre 14h00 et 16h30. M. le Maire en profite pour faire appel aux signaleurs.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 21h47, en donnant rendez-vous, le lundi 14 Juillet pour le dépôt de la gerbe et en souhaitant à tous, de bonnes vacances.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 08 septembre 2025 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

ROUDEIX Hélène



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT